



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Comité Technique de réseau de la DGAC du 8 novembre 2021

Fiche de présentation – Point n° 4

Prime de restructuration de service (PRS) – ACS Fort-De-France

Projet d'arrêté désignant une opération de restructuration ouvrant droit à la prime de restructuration de service et à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint

Le projet d'arrêté vise à désigner le déménagement des bureaux de l'agence comptable secondaire en Antilles-Guyane implantés au siège de la direction de l'aviation civile Antilles Guyane (DSAC-AG) à Fort de France vers le Pôle Aéronautique Etatique au Lamantin en qualité d'opération de restructuration ouvrant droit à la prime de restructuration de service (PRS) ainsi qu'à l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint. Cette mesure est le pendant de l'arrêté pris pour accompagner le transfert des services de la DSAC AG de Fort de France au Lamantin.